



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Wellesley Centers for Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Les chances de réaliser rapidement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 seront grandement accrues par le recours à une recherche de qualité à chaque stade du processus. L'une des leçons les plus importantes tirées des objectifs du Millénaire pour le développement est que le fait de disposer de données ventilées est indispensable pour notre aptitude commune à mesurer les progrès vers l'égalité des sexes et la réalisation d'autres objectifs. Les données doivent être décomposées non seulement par sexe, mais aussi selon d'autres dimensions essentielles de la différence, telles que l'âge, la race, l'appartenance ethnique ou l'identité culturelle, la nationalité, la condition socioéconomique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, les aptitudes et le niveau d'éducation, car nous ne pouvons réaliser et tester nos interventions qu'à l'aide de données de qualité. Par ailleurs, il importe que les vecteurs de différence qui sont importants à l'échelon local soient identifiés et définis localement, et qu'ils soient ensuite pris en compte dans les travaux de recherche aux niveaux national et international.

Les Wellesley Centers for Women saluent le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe pour ses efforts en vue notamment "d'améliorer la cohérence entre les diverses initiatives actuelles concernant ces statistiques par le biais d'une coordination internationale; de l'élaboration et de la promotion de directives méthodologiques dans les domaines actuels ainsi que dans de nouveaux domaines de préoccupation concernant la problématique hommes-femmes; du renforcement des capacités statistiques et techniques nationales de production, diffusion et utilisation de données pertinentes ventilées par sexe; et de la facilitation de l'accès à de telles données et métadonnées à travers un nouveau portail." S'il est vrai que la capacité de recherche, en particulier en ce qui concerne l'analyse par sexe, n'est pas la même partout dans le monde – certains pays privilégiés ayant de nombreux excellents instituts de recherche établis de longue date, tandis que d'autres ont du mal à répondre aux besoins élémentaires en matière de collecte et d'analyse de données, tant au niveau du gouvernement que dans la société civile – nous estimons qu'une capacité de recherche suffisante pour répondre aux besoins de tous les groupements démographiques est un droit collectif fondamental et devrait être promu à l'échelle universelle par une variété de moyens.

L'établissement de partenariats mondiaux reliant des organismes de recherche bien établis à d'autres moins bien établis à travers le monde, notamment pour favoriser la collecte et l'analyse des données liées à l'égalité des sexes et à la condition de la femme et de la fille, devrait figurer dans le programme de développement pour l'après-2015, et ces partenariats devraient être encouragés et appuyés à l'aide de ressources tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. En outre, des mesures visant à faciliter la disponibilité et améliorer la qualité des programmes d'éducation et de formation en matière de recherche, en particulier de ceux qui permettent d'accroître la participation et la réussite des femmes et des personnes appartenant à d'autres groupes de population sous-représentés dans ces programmes et à faciliter la prise en compte de leurs points de vue et préoccupations dans la recherche, permettraient d'accélérer sensiblement les progrès de la recherche consacrée à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Par ailleurs, le fait d'aider les filles, ainsi que tous les enfants et les adolescents issus des groupes sous-représentés à

s'imaginer dans des carrières de chercheurs contribuerait à faire en sorte que, dans les années et pour les générations futures, notre aptitude à relever les défis mondiaux les plus pressants à l'aide de données et d'analyses de qualité devienne une priorité. Enfin, on contribuerait également pour beaucoup à transformer la perception de la recherche comme celle d'un objet de luxe ou d'un supplément facultatif en une perception qui considère la recherche comme une activité inhérente à une volonté réelle de changement, de justice et de bien-être en s'assurant que le financement des programmes de développement prévoit systématiquement un poste budgétaire consacré à la recherche- fondamentale ou appliquée ou à l'évaluation.

Les petites et moyennes institutions de recherche, en particulier celles qui se spécialisent dans les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, joueront un rôle important, au côté des institutions de recherche plus vastes et mieux établies, et l'Organisation des Nations Unies elle-même, dans la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au-delà de 2015. Nous recommandons que soit portée une plus grande attention à la participation de ces institutions plus modestes lors de l'établissement de la stratégie de développement pour l'après-2015. Nous terminerons par l'affirmation qui tient lieu de devise aux Wellesley Centers for Women, « Un monde qui est bon pour les femmes est bon pour tous ».
